



120 ans de la loi 1905 : le long combat politique de la loi de Séparation – La Dépêche

REPÈRES 61

DECEMBRE 2025

NUMERO 51

FÉDÉRATION ● RNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

SOMMAIRE

2. Edito
3. L'association Club Omnisport de Aube se présente....
4. 1001 Territoires pour la fraternité et Certif'Asso
5. Soirée Débat
6. Journée des migrant.e.s
7. Enseignement catholique
8. Tribune parue dans le Monde
9. Programme des cinémas
10. Voeux

EDITO

Il y a cent vingt ans, le 9 décembre 1905, la République affirmait solennellement un principe fondateur : la séparation des Églises et de l'État. Cet acte politique majeur, porté par la volonté de garantir la liberté de conscience et l'égalité entre toutes et tous, demeure l'une des pierres angulaires de notre pacte républicain.

En ce moment d'anniversaire, faisons de la laïcité un projet vivant : celui d'une société où chacun.e, quelles que soient ses convictions, puisse participer pleinement à la vie commune, dans le respect et la liberté, l'égalité et la fraternité.

La Ligue de l'enseignement de l'Orne s'investit dans cette célébration en proposant une soirée consacrée à la laïcité (voir plus loin dans ce numéro de Repères 61), elle s'investit aussi dans « 1001 territoires pour la fraternité » avec l'idée de contribuer à une société inclusive, respectueuse de la diversité, forte de ses relations humaines de solidarité et d'égalité.

La société française s'est construite avec les différentes migrations au cours des siècles et plus récemment. C'est cette diversité qui nous constitue, qui fait de la France un pays riche tant économiquement, culturellement, scientifiquement et socialement malgré tous ces fauteurs qui veulent mettre à mal « la France comme République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». C'est aussi pourquoi La Ligue de l'enseignement de l'Orne s'associe à RESF 61, dans le cadre de la journée internationale des migrant.e.s, pour porter le texte collectif que vous trouverez dans ce numéro de Repères 61.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.



L'association Club Omnisport de Aube se présente...

Mardi 9 décembre 2025 Marc Lefèvre Président de l'Ufolep Orne est allé au COA, Club Omnisports d'Aube (Orne), créé le 21 mars 1972.

Cette rencontre a permis de dresser un portrait complet de l'association, de son évolution historique et de sa situation actuelle.

Rencontre avec Yves Eon, président et ancien directeur de l'école, discussion ouverte sur les défis et réussites de l'association.

L'association a été créée initialement comme une association omnisports avec de multiples sections. Au fil du temps, plusieurs sections ont fusionné avec d'autres clubs pour des raisons d'effectifs et de gestion administrative : **Athlétisme, Basket, Tennis de table** jouant dans une salle spécifique construite après l'organisation du critérium national Ufolep en 1984

Après une période difficile où l'association était réduite à deux sections, elle s'est relancée grâce à une nouvelle directrice de l'école et compte maintenant 5 sections mais la population décroît, une baisse particulièrement visible en maternelle sur un effectif global de 120-130 enfants.

Le COA encadre et propose des activités sportives, allant de la gymnastique à la danse de salon, en passant par le tennis et les multisports enfants.

Le Tennis est affilié à la Fédération Française de Tennis

En UFOLEP la danse de salon entre 85 et 100 adhérents, Gymnastique d'entretien 25 participantes, la **Section multisport** : une vingtaine de jeunes activités variables selon les périodes **Une particularité, l'USEP est** intégré au Club Omnisports d'Aube (Interventions sur temps scolaire et hors temps scolaire) avec des classes participantes de la maternelle à l'élémentaire

L'association dispose d'un bureau de 9 membres, souvent élargie, membres associés avec voix consultative,

Malgré les défis démographiques et administratifs, l'association maintient une diversité d'activités et une situation financière stable. Les principales préoccupations portent sur le renouvellement des effectifs, des membres historiques fondateurs...tout en conservant l'ambition de développer des activités conviviales et fédératrices.

La visite se clôture avec la rencontre des jeunes en activité multisport au gymnase.



1001 Territoires pour la fraternité

Le collectif départemental constitué de (La Cimade, le CRAJEP, Le Mouvement Associatif, La Ligue de l'enseignement de l'Orne, l'UFOLEP 61, la FSU 61, Le Planning familial 61, l'UFCV, La Ligue des Droits de l'Homme, l'UNSA 61, la FCPE 61, la CGT 61) organise

le jeudi 18 décembre de 10h à 13h en centre-ville d'Alençon (rue aux Sieurs/Grand-Rue)

une action « une soupe 1001 fois solidaire » avec distribution d'un quizz autour de la laïcité, des migrations, de la pauvreté afin d'engager la discussion autour d'idées « toutes faites » que nous pourrions avoir sur ces 3 sujets entre autres.



Certif'Asso

Le CFGA : Certificat de Formation à la Gestion Associative, devient : [Certif'Asso](#)

C'est : une formation pensée par et pour les bénévoles, pour vous aider à :

- Gagner en confiance dans vos responsabilités
- Développer de nouvelles compétences
- Valoriser votre engagement dans votre parcours personnel, professionnel et associatif

Cout pédagogique gratuit pour les bénévoles

Une partie théorique et une partie pratique

Une partie en présentiel et une partie optionnelle en visioconférence Le premier jour est le 31 Janvier 2026 !

Pour plus d'informations : 02.33.77.42.51

crva@laliquenormandie.org

www.certifasso61.laliquenormandie.org

A très vite sur les bancs de **Certif'Asso**

La Ligue de l'enseignement de l'Orne, dans le cadre des 120 ans de la loi de 1905, vous invite autour de projections de 5 courts-métrages à échanger sur la laïcité

**le mercredi 17 décembre.
De 18 h 30 à 20 h
au siège départemental de La Ligue de l'enseignement
4, le bois des Clairets St Germain du Corbéis**

120 ans depuis que la loi de séparation des églises et de l'État a été votée. La laïcité de notre pays a été inscrite dans la Constitution de 1958 pour être affirmée constitutionnellement dans son article 1^{er} : « La France est une république indivisible, démocratique, laïque et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race et de religion ».

La laïcité est donc un principe de notre république qui vise à garantir l'égalité des droits, la liberté de conscience, la neutralité de l'État et de ses agent.e.s. C'est donc une loi de liberté. Vouloir en limiter sa portée, vouloir l'utiliser pour discriminer une religion et ses adeptes est attentatoire à toutes nos libertés arrachées au fil des siècles.

Même si le mot laïcité n'est jamais utilisé dans la rédaction de la loi de 1905, il ne fait aucun doute que cette loi constitue notre socle commun pour vivre et faire société, notre socle commun de la laïcité républicaine française.

Cette loi de 1905 a été complétée par la loi du 15/03/2004 concernant les écoles, les collèges et les lycées publics.



Pour une France de liberté, d'égalité et de solidarité !

La nouvelle politique migratoire – loi immigration 2024 et circulaire Retailleau 2025 – détruit les droits des personnes étrangères : refus massifs de titres de séjour, régularisations quasi impossibles, OQTF systématiques, placements en rétention... Cette politique fabrique des sans-papiers, plonge des milliers de personnes dans la précarité et brise des vies.

Blocages en préfecture, perte d'emploi, perte de logement, rupture de droits sociaux : tout est organisé pour rendre la vie impossible à celles et ceux qui veulent simplement étudier, travailler ou vivre en famille en France.

Pendant ce temps, la stigmatisation et les discours de haine progressent, alimentant le racisme et la surexploitation des travailleurs et travailleuses migrant·es.

Nous refusons cette France-là !

Nous voulons une France accueillante, solidaire et égalitaire, où chacune et chacun a accès aux mêmes droits : éducation, santé, travail, logement, culture.

Les personnes étrangères ne sont pas une menace : elles sont une richesse. Elles doivent pouvoir obtenir des titres de séjour stables, vivre en sécurité et participer pleinement à la vie sociale, culturelle et économique.

Le collectif « Né·es ici ou venu·es d'ailleurs » appelle à une mobilisation large pour défendre une société humaniste et faire barrage à ces politiques injustes et discriminatoires.

Ensemble, défendons une France ouverte, juste et solidaire !

La Ligue de l'enseignement de l'Orne est signataire de ce texte départemental initié par RESF 61. (Ce texte sera distribué sur le marché de Perseigne le mardi 16 décembre et sur celui du centre-ville le jeudi 18 décembre)



Enseignement catholique : toujours plus ?

Il fallait oser ! Le secrétariat général de l'enseignement catholique réclame aux collectivités locales une somme de 900 millions d'euros. Cette revendication ahurissante figure dans une étude de la Fédération Nationale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique, produite le 19 novembre alors que se déroulait le Salon des maires.

La loi sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés de 1959, dite loi Debré, a été contestée par une pétition rassemblant plus de onze millions de signatures posant le principe « À école publique, fonds publics, à école privée, fonds privés ». Non seulement cette violation manifeste du principe laïque perdure, mais elle s'aggrave. Alors que Michel Debré lui-même avait dénoncé comme une « chimère dangereuse l'association de droit public de tous les établissements privés, la constitution d'une sorte d'université nationale concurrente », un secrétariat général de l'enseignement catholique s'est organisé. Avec un équivalent dans l'enseignement privé juif et un échec, à ce jour, pour l'enseignement privé musulman.

Largement majoritaire, ce réseau d'établissements d'enseignements privés catholiques a su trouver les appuis politiques pour obtenir un financement sans cesse accru et multiplier les avantages acquis bien au-delà des dispositions de la loi Debré. La publication des IPS (indices de position sociale) en octobre 2022, le rapport de la Cour des comptes en juin 2023 et le rapport de l'Assemblée nationale en avril 2024 décrivent le séparatisme social à l'œuvre dans ce réseau. Le sondage Ifop commandé par le Comité National d'Action Laïque le 12 novembre fait apparaître que 62 % des Français·es soutiennent le principe d'un enseignement privé. Nous ne remettons pas en cause ce principe. Mais seuls 28 % des parents jugent normal que l'État finance l'enseignement privé, une proportion en forte chute depuis 1983 (-25 points). C'est ce financement que nous contestons, et bien plus encore cette nouvelle tentative de l'augmenter.

Comble de cynisme, le secrétaire général de l'enseignement catholique déclare : « *Dans un contexte de baisse démographique, le risque est qu'on cherche à fermer nos écoles pour permettre à l'école publique de se maintenir.* »

À l'opposé de ces conceptions, garantir l'égalité des droits et former des citoyen·nes éclairé·es et responsables implique un soutien prioritaire en direction de l'école publique.

La Ligue de l'enseignement, comme toutes les organisations héritières du mouvement laïque, réaffirme avec énergie la primauté de l'enseignement public, l'École de la République, parce qu'elle est une condition essentielle de la construction d'une société de semblable, solidaire et fraternelle.

Tribune parue dans le Monde du 9 décembre 2025

Au moment où la pauvreté et le chômage sont en recrudescence, le projet de budget du gouvernement amputerait massivement les financements d'un secteur indispensable à la cohésion sociale du pays, alerte, dans une tribune au « Monde », un collectif d'associations, de l'intersyndicale et des principaux employeurs de l'économie sociale et solidaire réuni par Le Mouvement associatif.

Le monde associatif est en grave danger.

Les associations portent à elles seules 10% de l'emploi privé en France avec plus d'1,9 million de salariés. Sous l'effet cumulé des coupes budgétaires, de l'inflation et des atteintes aux libertés associatives, ce pilier essentiel de la démocratie est aujourd'hui gravement fragilisé.

Derrière les chiffres, ce sont des femmes et des hommes qui risquent de perdre leurs emplois et nos associations qui pourraient être contraintes de réduire leurs activités d'intérêt général.

Dans tous les secteurs, les baisses de financements se traduisent en effet par une chute massive du volume d'emploi. Selon l'enquête du Mouvement associatif, d'Hexopée et du Réseau au service de l'accompagnement de la vie associative locale RNMA de septembre, 90 000 d'entre eux dépendent aujourd'hui d'associations ayant moins d'un mois de trésorerie devant elles. Concrètement, cela signifie des personnes qui risquent de se retrouver au chômage du jour au lendemain, dans un contexte déjà tendu.

Baisse de 41 % entre 2005 et 2020

Pourtant, le projet de loi de finances 2026 ne tient pas compte de cette urgence. S'il est adopté sans rectification, c'est plus d'un milliard d'euros qui disparaîtrait du budget associatif. En trois ans, l'État aura alors coupé près de 40 % de ses subventions aux associations.

Mais le problème ne s'arrête pas là. Les collectivités locales et territoriales, financeurs essentiels du monde associatif, se voient elles aussi affaiblies par les coupes budgétaires successives, grecant leur capacité à financer les services publics et les associations.

Entre 2015 et 2020, la part des subventions dans le budget associatif avait baissé de 41%.

Aujourd'hui, un tiers d'entre elles déclare avoir réduit leurs activités pour survivre, quand d'autres disparaissent.

Alors que le taux de pauvreté a atteint 15,4% [selon l'INSEE], soit un record sur les trente dernières années, que le chômage repart à la hausse, que les annonces de délocalisations d'emplois se multiplient, se priver de l'apport économique, social et humain des associations n'est pas une concession acceptable tant cela constitue une menace directe pour celles et ceux qui y travaillent et pour les millions de personnes qui comptent sur elles.

68 millions de bénéficiaires

Avec elles, ce n'est pas seulement un nombre d'emploi qui s'effondre : c'est tout un pan de la cohésion sociale, de l'accès aux droits fondamentaux, du lien entre les individus, de l'engagement des citoyennes et des citoyens, et en fine, une partie de notre vie collective et de notre espace démocratique qui disparaissent sous nos yeux.

C'est pourquoi nous unissons nos voix, organisations syndicales et d'employeurs, et fédérations associatives, pour appeler les parlementaires et le gouvernement à revoir profondément ce projet de budget, gravement préjudiciable pour les associations, les millions de salariés, les 20 millions de bénévoles qui les font vivre et les 68 millions de bénéficiaires qui les côtoient.

Nous appelons enfin l'ensemble des citoyennes et citoyens, les élues et les élus locaux, à se mobiliser pour que le monde associatif ne soit plus considéré comme une variable silencieuse d'ajustement budgétaire, mais comme une véritable infrastructure démocratique indispensable à l'emploi et à l'économie, à la solidarité, à l'animation de la vie locale et de la cohésion sociale du pays.

Programmation des cinémas...

CINEMA GÉRARD PHILIPE À LA FERTÉ-MACÉ



17
MERCREDI

12H15



17
MERCREDI

16H00

TOUTE LA PROGRAMMATION SUR LE SITE [HTTP://CINEFERTE.FR](http://CINEFERTE.FR)

CINÉMA PAYS MÊLOIS AU MÊLE SUR SARTHE



04
DIMANCHE

17H00



18
DIMANCHE

17H00

TOUTE LA PROGRAMMATION SUR LE SITE [HTTP://CINEPAYSMELOIS.E-MONSITE.COM](http://CINEPAYSMELOIS.E-MONSITE.COM)

CINÉMA LE REX À SÉES



21
DIMANCHE

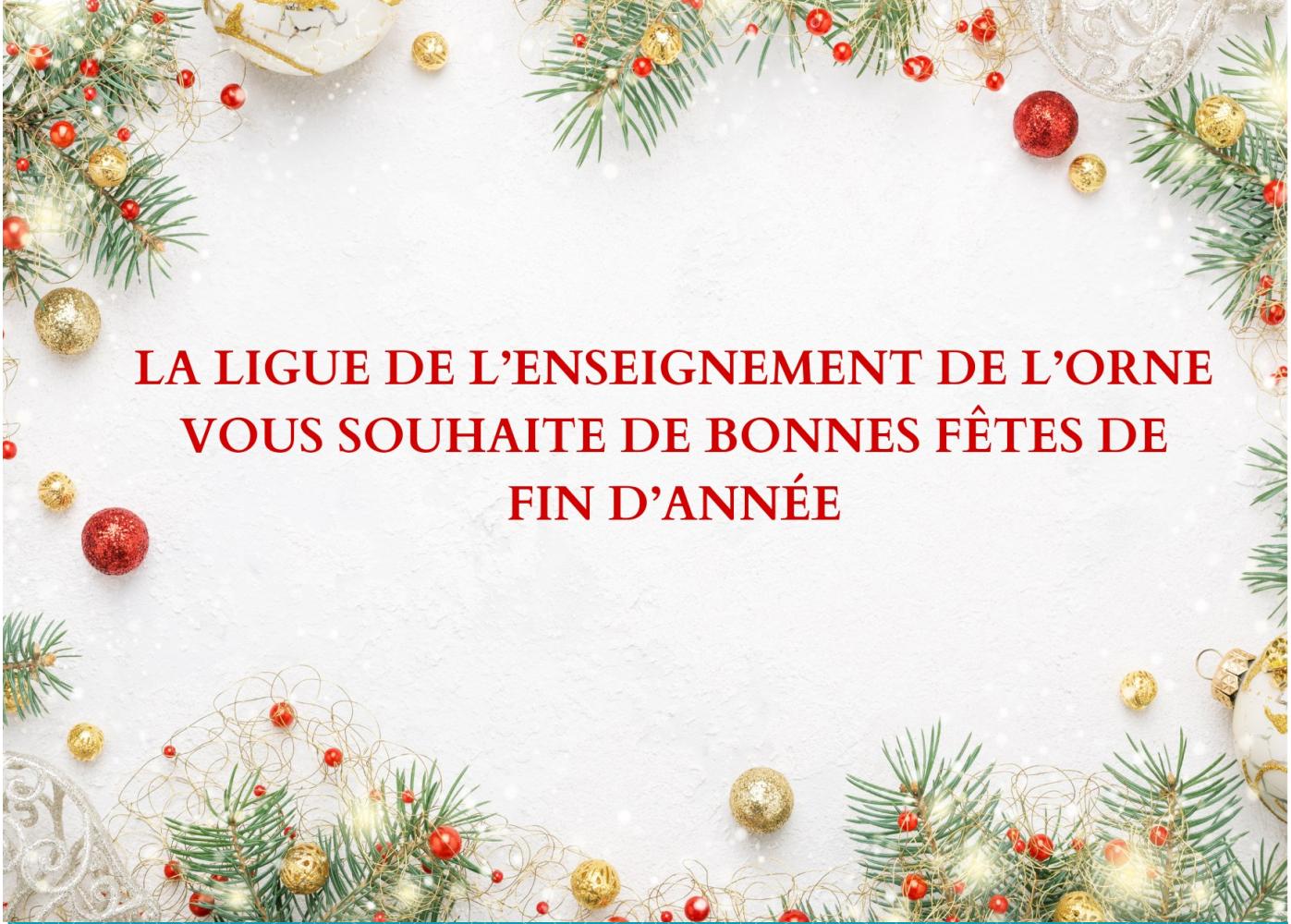
14H30



27
SAMEDI

17H00

TOUTE LA PROGRAMMATION SUR LE SITE [HTTPS://WWW.CINEMALEREX.FR](https://WWW.CINEMALEREX.FR)



**LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ORNE
VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE
FIN D'ANNÉE**

Repères 61 est envoyé à toutes les mairies du département, à tous les établissements scolaires publics de l'Orne (écoles, collèges, lycées) , aux associations affiliées à La Ligue de l'enseignement de l'Orne, aux services civiques, aux juniors associations, aux bénévoles de Lire et Faire Lire, aux parents des crèches et ACM que gère La Ligue de l'enseignement dans l'Orne, aux personnels de La Ligue de l'enseignement de la Normandie...

FÉDÉRATION ORNE

**la ligue de
l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire

FEDERATION DE L'ORNE

4, LE BOIS DES CLAIRES 61000 ST GERMAIN DU CORBEIS

TEL : 02.33.82.37.80 FEDERATION61@LALIGUENORMANDIE.ORG

ISSN 2534-7918 DIRECTEUR DE PUBLICATION : CHRISTIAN ROUSSELIN